

Diplôme d'Etudes Spécialisées de « Pharmacie »

Pour valider le DES de Pharmacie, l'étudiant doit remplir l'ensemble des conditions suivantes.

Formation pratique

L'étudiant doit avoir réalisé **l'intégralité de son internat**.

Les **8 semestres** de stage pratique doivent être **validés**.

Pour l'option Pharmacie Hospitalière, Pratique & Recherche, le nombre de stages hors Inter-Région est au maximum de 3, dont 2 au maximum réalisés à l'étranger.

Pour l'option Pharmacie Industrielle & Biomédicale (PIBM), le nombre de semestres réalisés hors Inter-région doit être validé par l'enseignant coordinateur.

Formation théorique

L'étudiant doit avoir validé des Unités d'Enseignement correspondant au DES de Pharmacie, pour un crédit total de 60 ECTS.

Dans l'Inter-Région Nord-Est, 4 Unités d'Enseignement sont proposées aux étudiants inscrits en DES de Pharmacie.

Elles portent sur les 4 domaines suivants :

- Pharmacie Clinique & Dispensation,
- Economie de Santé & Vigilance,
- Préparations & Contrôles,
- Stérilisation et Dispositifs Médicaux.

Chaque UE est organisée tous les 2 ans.

Chaque UE équivaut à 15 ECTS. Elle se décompose ainsi :

- Enseignements thématiques, organisés dans les 5 UFR de l'inter-région.
- Conduite d'un travail personnel encadré, conclu par un mémoire écrit et une présentation orale (6 minutes).
- Pour valider l'UE (15 ECTS), l'étudiant doit obtenir une note minimale de 50 / 100, décernée par le jury inter-régional :
 - Enseignements thématiques (examen écrit de 3 heures) Note sur 40
 - Rédaction du mémoire Note sur 40
 - Présentation orale Note sur 20

Le cas échéant, une équivalence de crédits ECTS peut être accordée par le jury Inter-Régional (hors DU ou Master).

Mémoire de fin de DES

L'étudiant doit soutenir un mémoire de fin de DES, devant un jury conforme aux dispositions du Décret 2012-172 du 3 Février 2012. Le cas échéant, ce mémoire tient lieu de Thèse en vue de l'obtention du diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie.